

AVIS DE COURSE

**Régate Dériveurs Bassin Sud
15 Octobre 2023
Socoa
Yacht Club Basque
Inter-série dériveurs Solitaire
Grade : 5B**

Préambule

Voir Annexe « Informations diverses » pour recommandations importantes.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

La régata est ouverte à tous les bateaux des classes FIN, EUR, YOL, IND.

- 3.1 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire en ligne avant minuit le 10 octobre** sur le site:
- 3.2 <http://www.ycbasque.org/>, compléter et valider le formulaire.

- 3.3 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide, ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS À PAYER

- 4.1 Les droits requis jusqu'à la date limite (Cf. § 3.2) sont les suivants : Solitaire 10 €.

- 4.2 **Les concurrents non enregistrés avant la clôture des inscriptions (cf. § 3.2) devront acquitter, à la confirmation des inscriptions (cf. § 5.1), les droits majorés de 10 €.**

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : dimanche 15 octobre de 9h00 à 12h00. Règlement par chèque ou CB ce jour-là.
- 5.2 Jour de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Dimanche 15 octobre	13h00

- 5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et leurs annexes seront disponibles sur le site web du club <http://www.ycbasque.org/> à partir du jeudi 12 octobre 2023 et seront affichées au tableau officiel.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

Application de la règle 44.1 (pénalité de deux tours).

9. CLASSEMENT

- 9.1 **1 course** devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le classement se fera en temps compensé selon la table de rating FF Voile disponible sur le site FF Voile.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers de chaque série.

12. PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de blessures permanentes et catastrophiques ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

14. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

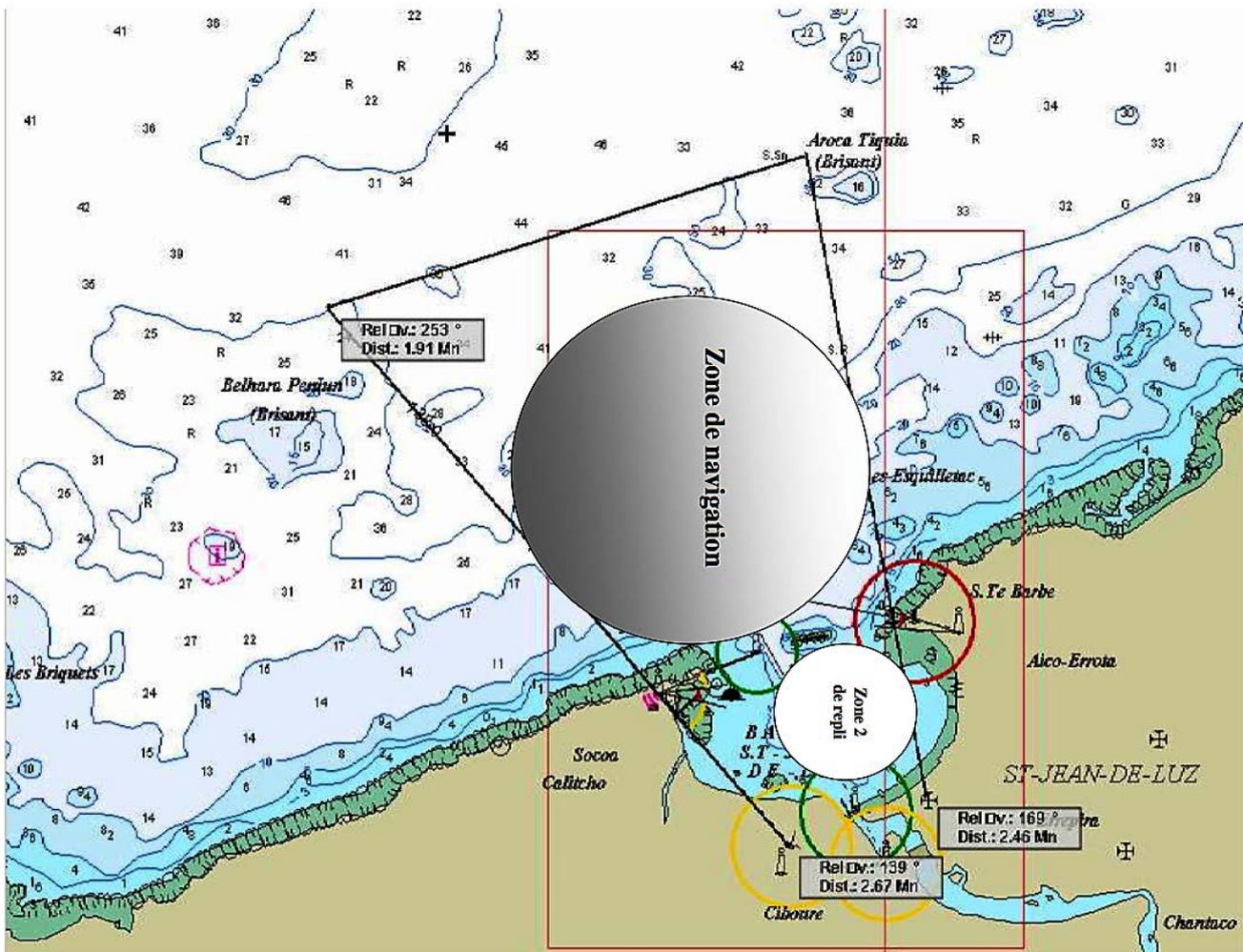
L'ensemble des participants devront se conformer aux dispositions sanitaires fédérales et législatives en vigueur.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter le site web du club :

<http://www.ycbasque.org/> , ou contacter le club : yachtclubbasque@gmail.com

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

- **Le Yacht Club Basque rappelle que le stationnement devant le club est payant ;**
Les 30 premières minutes sont gratuites Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité du Club sur le parking dériveur.

PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

AVERTISSEMENT ET SENSIBILISATION PLANTES AQUATIQUES ET PLANS D'EAU INTERIEURS

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.